



BULLETIN MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOLOMPIZE

1/2020



Composition du nouveau conseil municipal

Maire : Philippe LEBERICHEL
1^{ère} adjointe : Florence LAROUERE
2^{ème} adjoint : Philippe BOUCHEIX

Conseillers municipaux

- Marie-Claude VALLAT
- Annie FIOCRE
- Xavier CHABASSEUR
- Stéphanie CHARBONNEL
- Hervé TEDO
- Franck CORSI
- Frédéric DUBOIS
- Stéphanie THOMAS

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Tout d'abord permettez-moi, au nom de notre conseil municipal, de vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales.

La crise sanitaire qui frappe notre pays a considérablement bouleversé notre installation et, retardé certaines échéances que nous nous étions fixées. La disparition de notre maire Jean PHILIPPON nous a tous profondément affecté et ne m'a pas permis de bénéficier des conseils que j'avais espérés. Nous organiserons une cérémonie d'hommage, en accord avec sa famille, dès que les conditions sanitaires préconisées le permettront. Je renouvelle mes condoléances très sincères à la famille.



Horaires d'ouverture du bureau de poste

- Lundi 14h00/16h30
- Mardi 14h00/16h30
- Mercredi 14h00/16h30
- Jeudi 09h00/11h30
- Vendredi 09h00/11h30
- Samedi 09h00/11h30

Tél : 04-71-73-62-57

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi 13h30/17h00
- Mardi 08h00/12h00 - 13h30/17h00
- Mercredi 08h00/12h00 - 13h30/17h00
- Jeudi 08h30/12h00 - 13h30/17h00
- Vendredi 08h00/12h00
- Samedi 08h30/12h00

Tél : 04-71-73-60-06

Hommage



Le 22 Avril dernier, nous avons toutes et tous appris avec tristesse le décès de Jean Philippon. Maire de notre commune depuis le 21 mars 2008.

Il s'était engagé dans la vie politique locale, le 24 juin 1995, en tant que deuxième adjoint, puis avait été élu premier adjoint le 23 mars 2001.

Généreux et bienveillant, toujours à l'écoute, sa présence et sa prévenance savaient reconforter. D'une gentillesse infinie, il avait une attention particulière pour chacun d'entre nous, toujours avec courtoisie, humour, et attention. Son dévouement pour notre Commune restera dans nos mémoires, et son souvenir est inscrit pour longtemps dans nos cœurs. Nous exprimons toute notre sympathie à sa famille.

TRAVAUX EN COURS DE REALISATION :

Le chantier ENEDIS qui a été annoncé depuis plusieurs mois doit commencer dans le courant de la semaine 26.

L'enfouissement de la ligne moyenne tension portera sur une portion de 9 km entre Charmensac et La Roche et s'étalera sur plusieurs mois. Cette opération a pour but d'augmenter les performances du réseau, d'assurer une continuité de fourniture en électricité, et d'éviter les risques de coupure accidentelle trop fréquentes avec les lignes aériennes. Les entreprises impliquées dans la réalisation de ce chantier installeront leur « base de vie » à la sortie de Molompize. Quelques désagréments seront à prévoir lors de la traversée du bourg (trottoirs provisoirement inaccessibles entre l'église et le cimetière...). Vous pourrez signaler toute anomalie ou dysfonctionnement en Mairie. Merci d'avance de votre compréhension.

Le Conseil Départemental et la Région Auvergne Rhône Alpes, ont mis en place le programme Auvergne TRES HAUT DEBIT qui va permettre de disposer d'une connexion à 30 Mb/s (via fibre optique ou montée en débit cuivre ou 4G fixe) d'ici fin 2022. Ce projet suppose que toutes les adresses de la Commune soient au préalable nommée. Le travail d'adressage sera réalisé dans les semaines à venir par la municipalité selon le respect de la réglementation en vigueur. Les noms de rues existants ne seront pas changés. Cette démarche permettra aussi à d'autres organismes remplissant des missions au bénéfice des habitants de faciliter leurs activités comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile et les interventions de secours.

Le dossier de préparation de l'adressage a été confié à Marie-Claude VALLAT, Annie FIOCRE et Stéphanie THOMAS. Ces trois membres de notre conseil prendront contact avec certains d'entre vous pour évoquer les événements ou faits marquant de la vie locale.

RAPPEL DE CIVISME :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections** canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'**infraction** est passible d'une **contravention** de 1ère classe.

La tonte des pelouses n'est pas interdite les fins de semaines (dimanche), mais il est conseillé d'en informer ses voisins, pour éviter tout problème de voisinage. La vie est tellement plus agréable quand tout le monde se respecte.

Si votre terrain est voisin d'un terrain laissé non entretenu par son propriétaire privé (en friche, encombré de débris, gravats, déchets de chantiers), vous pouvez subir un préjudice. Exemple de préjudice : présence de mauvaises herbes ou d'animaux dits *nuisibles*. Pour y mettre un terme, il convient d'adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant de défricher son terrain. Vous pouvez également tenter une médiation, en faisant appel à un conciliateur de justice.

Cette mesure préventive permet de limiter les risques d'incendies.



LA PAGE DU PATRIMOINE

La nouvelle équipe municipale s'engage à valoriser le patrimoine matériel, immatériel et naturel de la commune, souvent méconnu et parfois vulnérable.



Nous prévoyons :

- **d'améliorer les chemins de promenade** au bord de la rivière pour les habitants, les enfants, les touristes avec des panneaux explicatifs.
- **de mettre en valeur les sites remarquables de la commune** : moulins, églises, château d'Arouze, cascades, murs en pierres sèches, grottes, et aussi le petit patrimoine rural : fontaines, abreuvoirs, bacs, fours communaux, abris de bergers, cabanes de travail, etc...
- **d'encourager une fréquentation humaine respectueuse de notre environnement** dans les meilleures conditions possibles et dans une logique responsable, afin que les générations futures héritent d'un patrimoine préservé.



Environnement :

Ressources en eau : Le réseau départemental de suivi des eaux souterraines a été mis en place en 2016 par la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE). L'objectif de ce réseau est d'améliorer la connaissance des ressources en eau de notre Département et d'assurer une veille objective et pertinente sur les évolutions à court, moyen et long terme des débits mesurés. Un bulletin trimestriel est édité, dans lequel on peut retrouver les relevés de surveillance de 19 sources du Cantal (pluviométrie, niveau, restriction...). On y annonce déjà en avril 2020 des débits à la baisse par rapport aux normales de saison. Si vous souhaitez en savoir plus, ce bulletin est téléchargeable sur cantal.fr/eau-et-assainissement/

Animations :

En raison des contraintes sanitaires, le défilé de la fanfare, suivi du vin d'honneur de la commune n'aura pas lieu comme à l'accoutumée (ancienne fête patronale)

Nous reportons ces instants festifs à l'année prochaine. Toutes bonnes volontés, désireuses de faire revivre un comité d'animation peuvent se faire connaître auprès de la mairie. Nous ferons le nécessaire pour les accompagner et les aider dans l'organisation de manifestations. Nous comptons sur vous.

Le coin des associations :

Suite à l'épidémie de COVID 19, les activités de l'ensemble des associations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Régulièrement, par le biais de notre bulletin, vous serez informés des différentes sorties et manifestations des associations de notre commune.

La nouvelle municipalité s'engage à maintenir son action envers les différentes associations de notre commune, soutien financier notamment, en fonction de nos obligations budgétaires.

Nous souhaitons la bienvenue au nouvel entraîneur de football, Jean-Christophe RAOUL, ainsi qu'aux nouveaux membres de son équipe.

Contact associations :

- **La Vallée fleurie « Génération Mouvement » (club des aînés):**
Mme ARMABESSAIRE, Christiane - 04-71-23-09-73
- **ACCA (Chasse) :**
M. ROUDIL, Jean Louis – 06-30-38-29-53
- **Football club Massiac-Molompize-Blesle :**
M. RAOUL, Didier – 07-85-40-79-03
- **Les Amis du château d'Aurouze :**
Mme BARBAUX, Sandrine - 06-16-96-82-24
- **FNACA (Anciens d'Algérie:**
M. LONGEON , Albert) – 04-71-73-61-82
- **ASVBM (Béal de Molompize) :**
M. Stéphane LEFEUVRE - 04-71-73-61-76

La page de nos artisans, éleveurs, maraîchers, commerçants.

Ceci est votre page et sera différente à chaque parution. Contactez-nous pour y figurer.



LA FERME DU MOULIN DE BEGOUL

Plats cuisinés en bocaux

TARIF DES BOCAUX :

Bolognaise 400 gr: 8 euros

Bourguignon 800gr : 15 euros

Saucisses lentilles 800gr: 12,90 euros

Pâté de campagne 200gr: 7 euros

Émietté de bœuf 200 gr: 5 euros

Mousse de foie 200gr : 6 euros

Tripes 800gr : 12 euros

Pièces séchées : prix sur le sachet (5,50 ou 5,25€)

Saucissons de bœuf : prix sur le sachet

Colis de bœuf 5 ou 10 kilos (basses côtes, biftecks, rosbif, plat de côtes, bourguignon, rôti à braiser, faux filets, côtes ou entrecôtes, jarret, viande hachée assaisonnée,...)

TARIF 13,80 euros le kilo

Colis de veau 5 ou 10 kilos (escalopes, côtes à rôtir, côtes à griller, rôti, rouelle, blanquette, flanchet, jarret, paupiette, viande hachée assaisonnée....)

TARIF 14,80 euros le kilo

Colis mixte en 10 kilos (5 kilos bœuf et 5 kilos veau)

TARIF 14,50 euros le kilo

Colis été en 10 kilos de bœuf (chipos de bleu ou roquefort, merguez, brochettes, entrecôtes, rosbif de 1 kg, pavés de bœuf.....)

TARIF 14,50 euros le kilo



Le maire et le conseil municipal remercie les entreprises d'horticulture pour avoir offert des fleurs pour les parterres de la commune :

Entreprises GARDEL – BRUN – BARBAUX